



**Information relative à la mise en application du règlement REACH par
KAESER KOMPRESSOREN**

Le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances est entré en vigueur le 01/07/2007.

Ce règlement concerne tous les

- fabricants
- utilisateurs
- importateurs

des substances chimiques telles quelles et des substances contenues dans des préparations. Le respect du règlement s'impose dans toute l'Union Européenne.

À compter du 01/12/2010, les substances chimiques qui sont

- fabriquées
- mises sur le marché
- importées

dans l'UE en quantité supérieure à 1000 t/an doivent être enregistrées.

Toutes les substances concernées, contenues dans les produits de KAESER KOMPRESSOREN ont été enregistrées dans les délais fixés.

Les produits de KAESER COMPRESSEURS ne contiennent pas de substances préoccupantes (SVHC) inscrites à l'annexe XIV du règlement.

Vous pouvez consulter la version actuelle du règlement dans toutes les langues officielles de l'Union Européenne sur:

<http://eur-lex.europa.eu/en/index.htm>

25 juillet 2018